

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Toutes les personnes s'intéressant au règlement mentionné ci-dessous, et plus particulièrement les personnes habiles à voter étant domiciliées, propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise dans le territoire visé qui est constitué de l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, de même que des zones contiguës à ce territoire situé dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Partrie et du Sud-Ouest, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement a adopté le 8 mai 2012 le premier projet dont la description suit :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de Montréal, amendé par les règlements 04-047-60, 04-047-66, 04-047-69 et 04-047-71 à la suite de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. (dossier 1124400020).

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 mai 2012, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussez du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4° Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes intéressées du territoire visé.

5° Des renseignements relatifs à ce projet, de même qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation le concernant, peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545.

Montréal, le 12 mai 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie